



## COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE LA MAYENNE

Laval, le 20 décembre 2018

Aux adhérents du CDOS 53

Nos réf. : MD/JYB/MHR

Objet : *Réservation des salles et prêt de matériel*

Madame, Monsieur,

A partir de Janvier 2019 les modalités de prise en charge financière par le CDOS 53 des frais de réservations de salles du CREF changent.

### **Procédure à suivre :**

Rappel : La prise en charge du CDOS 53 ne s'applique que sur les réservations de salles pour vos réunions statutaires.

1. Vous réservez votre salle via le portail du CREF (comme vous le faisiez jusqu'à présent)
2. Le CREF vous facture la prestation
3. Vous remplissez « **une demande de prise en charge des frais de location des salles** » que vous transmettez au CDOS accompagnée de la facture du CREF et de la convocation à cette réunion. (Vous trouverez en pièce jointe le document de demande de prise en charge financière)
4. Le CDOS vous envoie le remboursement des frais si toutes les conditions sont respectées.

### **Autre point :**

Le **nouveau catalogue de prêt ou location de matériel du CDOS** est sorti. Si vous êtes intéressés :

1. Vous devez remplir et retourner au CDOS le formulaire de demande de réservation + la convention signée (attention de bien prendre connaissance des conditions de prêt ou de location dans le catalogue)  
Ces documents devront être accompagnés du règlement dans les cas d'une location.
2. Vous recevrez par mail une confirmation de réservation
3. Vous devrez alors prendre rendez-vous par téléphone au CDOS quinze jours avant la date de la manifestation pour fixer la date et les modalités de retrait du matériel emprunté ou loué.

Nous restons à votre disposition pour plus de renseignement si besoin  
Nous vous adressons nos plus sincères salutations.

**Jean-Yves BREHIN**  
Président du CDOS 53

